

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 974-249740101-20240606-2024\_039\_BC\_11-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 3 juin 2024**

Nombre de membres en exercice : **15** **L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUIN** à 16 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en  
Nombre de présents : 12 salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
Nombre de représentés : 2 présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**  
Nombre d'absents : 1

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_039\_BC\_11**  
*Attribution d'une subvention à l'Ecole  
d'Architecture de La Réunion pour la  
réalisation du projet " Lisière,  
écotone, frange urbaine et coupure  
d'urbanisation sur le littoral de Trois-  
Bassins "*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Huguette BELLO

**Nombre de votants** : 14

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
28 mai 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
10/06/2024

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

M. Olivier HOARAU procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024**

**AFFAIRE N°2024 039 BC 11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ECOLE D'ARCHITECTURE DE LA RÉUNION POUR LA RÉALISATION DU PROJET " LISIÈRE, ÉCOTONE, FRANGE URBAINE ET COUPURE D'URBANISATION SUR LE LITTORAL DE TROIS-BASSINS"**

**Le Président de séance expose :**

**Contexte :**

Dans le cadre de son programme d'enseignement de Master 1, option « Architecture, Ville et Territoire en milieu tropical », l'Ecole d'Architecture de La Réunion a sollicité le Territoire de l'Ouest, pour lui proposer un sujet concret d'étude architecturale et urbaine, pour ses étudiants.

Ainsi, le Territoire de l'Ouest et la commune de Trois-Bassins ont proposé à l'Ecole d'Architecture de mobiliser les étudiants de la session Master 1 2023-2024, pour imaginer différents scénarii d'aménagement du littoral de Trois-Bassins, sur la base des objectifs ci-après présentés :

Le littoral de la Ville de Trois-Bassins, connaît depuis quelques années une pression immobilière et foncière forte, assortie d'enjeux importants sur le plan environnemental et paysager, sur le plan des risques naturels, ainsi que sur le plan technique (capacité des réseaux).

Le Territoire de l'Ouest a réalisé entre 2019 et 2021, une étude globale visant à définir :

- un schéma d'aménagement d'ensemble,
- un plan guide, préfigurant les adaptations nécessaires au PLU.

Le secteur de Souris Chaude constitue le point de départ ou de passage d'itinéraires d'excursions en mode doux (vélo, randonnée pédestre). L'entrée de ville légèrement densifiée, devra conserver son caractère naturel, valorisé par la connexion à la plage. La maîtrise foncière publique permet d'agir rapidement sur ce secteur et de contribuer à créer une polarité sur le littoral Nord, en cohérence avec les orientations du plan-guide.

En complément des réflexions et études qui pourront être menées en phase étude capacitaire, il est apparu opportun aux partenaires institutionnels de mener une réflexion à l'échelle de l'îlot entrée Nord du Littoral Trois-Bassins, afin de mettre en cohérence la définition des projets avec l'aménagement futur du secteur.

**Présentation du projet :**

Au cours du premier semestre 2024, les étudiants seront amenés à réfléchir de manière plus précise sur le projet d'architecture intitulé « Le milieu habité d'un monde en transition : lisière, écotone, frange urbaine et coupure d'urbanisation - Le cas d'étude de Trois-Bassins les bas » qui traitera l'un des sujets suivants :

- Projet d'hébergement touristique sur parcelle AB 456,
- Projet de logements sociaux sur parcelles AB 744, AB 746, AB 748 et AB 497.

Les étudiants choisiront librement un de ces 2 sujets, sur la base de leur étude d'urbanisme précédemment rendue. Ils pourront questionner et évoluer.

Les principes développés à l'échelle micro devront nourrir l'approche macro du projet d'architecture. Les enjeux du projet qui orientent la réflexion sont les suivants :

- Préserver un paysage qui a tendance à disparaître,
- Intégrer la trajectoire ZAN,
- Proposer une stratégie d'économie en foncier,
- Développer la préservation des paysages et le traitement des écotones et des lisières,
- Composer avec le risque,
- Intégrer les filières des matériaux biosourcés,
- Proposer une stratégie d'économie en matériau, les nouveaux bâtiments pourraient-ils être des puits à Carbone ?

#### **Partenariat proposé :**

L'école d'architecture sollicite le Territoire de l'Ouest pour une aide financière à hauteur de 5 000 € correspondant aux coûts de fabrication de maquette et supports de présentation des projets, conformément au budget prévisionnel ci-joint. Dans le cadre de ce partenariat, le Territoire de l'Ouest devient membre du jury final pour participer, en juin 2024, à l'évaluation des projets présentés par les étudiants.

Pour 2024, les crédits seront inscrits au budget de la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat à hauteur 5 000 € en fonctionnement.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/04/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 04/04/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 5 000 € à l'école d'architecture de La Réunion pour la réalisation du projet « Lisière, écotone, frange urbaine et coupure d'urbanisation » dont l'objectif est de réfléchir à l'aménagement du littoral de la ville de Trois-Bassins,**

**- VALIDER le projet de convention,**

**- AUTORISER le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président